

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

## Séance du 15 octobre 2019

-----

Date de convocation : 10 octobre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18      Procurations : 0      Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 15 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Michel LAUVAUX, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Michèle NAVARRO, Corinne PANATIER.

ABSENTE : Delphine CRASPAY

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

### DÉLIBÉRATION N° 2019-37 : Convention et tarification pour mise à disposition d'une salle communale

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de l'association GOMBO concernant la location d'une salle communale.

Cette association souhaite bénéficier d'un local afin de dispenser des cours de guitare et de ukulélé.

Aussi, Monsieur le Maire propose :

- de lui mettre à disposition la petite salle située à l'étage (en mezzanine) de l'Espace Pyrénées (rue des Pyrénées) ;
- de fixer le forfait pour une année à 200 € ;
- de l'autoriser à signer la convention avec l'association.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de louer une partie de la salle des Pyrénées à l'association GOMBO.

**FIXE** le forfait à 200 € à l'année.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention et toute pièce relative à cette mise à disposition.

VOTE

<b>POUR</b>	<b>18</b>
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/10/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/10/2019

